



## CONDITIONS DE VISITE

### CHATEAU DE RANROUËT

44 410 HERBIGNAC

Contact : Fanny BENA

Château Tél : 02-40-88-96-17

Mail : chateau.ranrouet@cap-atlantique.fr

Site Internet : <http://www.cap-atlantique.fr/rubrique/patrimoine>



- 1 - L'**horaire** d'arrivée des visiteurs indiqué sur le planning devra être respecté. Au-delà d'un quart d'heure de retard, le planning devra être modifié (durée de visite, durée des ateliers).
- 2 - La durée d'un atelier est de 1h15 minimum. En dessous de cette durée (en cas de retard des visiteurs notamment) l'intervenant de l'atelier devra s'adapter aux nouvelles conditions et ne saura être tenu pour responsable des modifications du contenu de la prestation. Ceci concerne particulièrement l'atelier « Théâtre » qui est prévu sur 1h30.
- 3 - Les groupes devront être constitués avant d'arriver sur le site.**
- 4 - Pendant la visite guidée et les ateliers, les enseignants et les accompagnateurs assureront la bonne conduite des élèves et faciliteront le travail des intervenants.
- 5 - Le nombre d'enfants par atelier doit être respecté (indications données lors de l'établissement du planning, de 10 à 20 enfants selon l'atelier choisi). Toutefois, des aménagements sont envisageables avec accord de l'intervenant concerné. Dans ce cas le contenu des ateliers peut être modifié par l'intervenant.
- 6 - En cas d'absence de l'intervenant, l'atelier sera annulé et non facturé. Une activité de remplacement au même tarif pourra éventuellement être envisagée, selon les possibilités du prestataire et avec accord des visiteurs responsables.
- 7 - Il n'est pas demandé d'arrhes à la réservation. Toutefois, en cas d'annulation, nous vous remercions de prévenir au plus tôt, par respect pour les intervenants et pour les autres écoles ou groupes.
- 8 - Une aire de pique-nique permet aux élèves de manger dehors. S'il pleut, il y a un hangar sous lequel les élèves peuvent pique-niquer mais sans table ni banc et avec du sable au sol.

#### Règlement sur facture:

**Prévoir plusieurs règlements** (une facture par prestation : différents ateliers et visite du château).

Le **règlement** pour la visite du château se fait le jour de la visite en fonction du nombre exact d'élèves (chèque, espèces, CB, ANCV). Il peut également se faire en différé (virement, chèque), dans ce cas il faut attendre le titre de paiement émis par le service financier de Cap Atlantique pour régler.

(Rappel : Chaque atelier est mené par un intervenant professionnel dans sa spécialité).

#### *Côté pratique !*

*Visite d'un château en plein air : Selon la météo, en cas de pluie, prévoir bottes et vêtements avec capuche, en cas de chaleur, prévoir chapeaux, casquettes...*

Je certifie avoir pris connaissance des conditions de visite ci-dessus :

Nom et adresse de l'école : .....

Nom Prénom du responsable : .....

Signature :

Nous vous remercions et vous souhaitons une bonne journée sur le site du château de Ranrouët.  
L'organisation.